



Protection chantier de construction particulier

Par **line62**, le **26/05/2008** à **14:42**

La maison voisine vient d'être achetée, le propriétaire abat lui même toute la demeure pour bâtir une nouvelle, cependant nous avons un couloir commun, donc nous pouvons entrer dans la maison en démolition car il ne protège pas l'entrée, ce qui est dangereux pour les enfants et nos chiens... Doit-il respecter des normes de sécurité même si c'est un particulier? merci de me répondre .